

Bordereau de signature

DEL2018_0143



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	06/07/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	06/07/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-07-06)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2018_ 0143

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 29 JUIN 2018,
L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-neuf juin, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 juin 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU NIAMBA, M. BEAULIEU, Mme ROTOMBE, Mme BEAUMEL, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M. NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, M. ROSENMANN, Mme CAMARA, Mme DODOTE, Mme VICTOR, M. KAPLAN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. TIENG qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA,
M. BARDET qui a donné pouvoir à Mme NAKACH,
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. BEAULIEU,
Mme PELLICOLI qui a donné pouvoir à M. KAPLAN,
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à M. FONTAINE.

ABSENTS : M. DRAMÉ, M. KRZEWSKI, M. NEGUYEN, Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme JULIAN.

Point 15 : Contrat de participation au financement du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU la convention du 15 mai 2018 entre la MJC-Maison Pour Tous de Noisiel et la Commune de Noisiel et notamment son article 6,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer un contrat pour le financement du poste de directeur de la MJC de Noisiel avec le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP) et La Fédération Régionale des MJC en Ile de France.

ENTENDU l'exposé Mme NEDJARI, Maire-adjointe en charge de l'Animation, le Jumelage et le Droit des Femmes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE contrat de participation au financement du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que les avenants et tout document s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le	06 JUIL. 2018
Affiché en Mairie le	06 JUIL. 2018
Publié au RAA le	06 JUIL. 2018